



L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes : l'UES BSL atteint une note globale de 82/100 sur l'année 2019

Mis en place en novembre 2018, et applicable au 1er mars 2019 pour les grandes entreprises, l'index égalité est un outil permettant d'évaluer les différences de rémunération dans chaque entreprise.

Sous la forme d'une note sur 100, il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (40 points) ;
- Écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes (20 points) ;
- Écart du taux de promotion entre les femmes et les hommes (15 points) ;
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité (15 points) ;
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (15 points).

Sur l'année 2018, l'UES BSL sécurité atteint la note 82 sur 100.

Sur l'année 2019 :

- BSL Sécurité Marseille : 82
- BSL Sécurité Lyon : 82
- BSL Sécurité Paris : 76

Ces notes reflètent les efforts entrepris pour permettre une égalité femme/ homme au sein de BSL, dont le secteur d'activité est peu féminisé.

BSL sécurité veille à assurer une stricte égalité des chances et de traitement. C'est pourquoi, BSL sécurité souhaite continuer à offrir un cadre de travail et de développement de carrière dans la société identique pour les femmes et pour les hommes, que ce soit en termes d'accès à un poste qu'à son maintien et à son développement.